

Paris, le 30 septembre 2014

Oui, les Agenda 21 sont utiles et efficaces !

A la suite de la publication par la Cour des comptes d'un [rapport sceptique](#) sur les résultats des Agenda 21 locaux¹ et défavorable à la poursuite de l'actuel appel à reconnaissance, le Comité 21² réaffirme l'intérêt des démarches d'Agenda 21 et invite à ne pas faire l'amalgame entre le dispositif de reconnaissance et les Agenda 21 eux-mêmes. Il rappelle aussi que l'outil Agenda 21 reste très utile pour mobiliser les populations sur les enjeux de durabilité de façon démocratique, comme l'a réaffirmé le Sommet RIO+20.

- **La valeur ajoutée des Agenda 21**

La valeur ajoutée des Agenda 21 n'est pas toujours chiffrable ! Les Agenda 21 confirment depuis plusieurs années leur capacité d'anticipation des enjeux, de mobilisation des acteurs locaux ou encore de cohérence des politiques publiques. Ces dynamiques, encore trop peu connues des élites et des médias, préfigurent une société moins figée, plus réactive aux mutations. Par ailleurs, l'évaluation permet une meilleure adaptation des moyens et donc une gestion optimisée de l'argent public. Ils doivent devenir la colonne vertébrale autour de laquelle s'articulent en cohérence, tous les dispositifs d'aménagement et d'animation du territoire comme les PCAET-Plans climat-air-énergie territoriaux, etc.

- **Une évolution nécessaire de l'appel à reconnaissance**

Le Comité 21 salue l'initiative prise par le Ministère de l'Ecologie pour clarifier l'[appel à reconnaissance](#) et le dispositif national d'accompagnement, dont les modalités seront présentées officiellement le 4 décembre prochain lors d'un colloque national sur les « Agendas 21 de demain ». Le Comité 21 contribue activement à tous ces travaux de réflexion.

- **Une reconnaissance de la France à travers les Agenda 21**

Le Comité 21 rappelle que la France est reconnue, particulièrement dans l'espace francophone, comme experte dans des procédures qui allient la démocratisation des enjeux du développement durable et la prise en compte des enjeux techniques, particulièrement dans les domaines de l'eau et des déchets.

- **Une nouvelle ambition pour les Agenda 21**

Outil de dialogue et de contractualisation, cadre de travail et de réflexion, l'Agenda 21 est l'outil à même de mobiliser les acteurs du territoire autour d'objectifs collectifs. Cette contractualisation peut s'effectuer dans le cadre des nouveaux Contrats de projets Etat-régions, dont les actions devront reposer sur des critères d'éco-conditionnalité ; ceux-ci devraient s'adosser sur les principes des Agenda 21.

¹ L'agenda 21 local est un projet de développement durable pour un territoire. C'est une démarche globale initiée par une collectivité locale, conduite avec la population et les acteurs locaux, avec l'ambition collective de faire du développement durable le nouveau modèle de développement du territoire. L'agenda 21 est à la fois un diagnostic partagé, une stratégie sur la base d'enjeux clairement identifiés et un plan d'action pluriannuel. [Pour en savoir plus](#)

² Depuis 20 ans, le Comité 21 a soutenu plus de 250 collectivités dans leur démarche Agenda 21 et accompagné les réflexions du MEDDE sur les Agenda 21 à travers le Comité national Agenda 21 et l'[Observatoire national Agenda 21](#). En tant que fondateur et animateur du site www.agenda21france.org, il a observé de près la dynamique de ces démarches. C'est à ce titre qu'il a été auditionné par la Cour des comptes en mars 2014 en vue de la production de ce rapport.

Contacts Comité 21 : Christine Delhaye, communication, 01 55 34 75 23 – delhaye@comite21.org
Elise Gaultier, programme Territoires durables, 01 55 34 75 27 – gaultier@comite21.org